

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) **DU 14 DECEMBRE 2021**

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

**Membres CFDT présents : Ludovic ALLAIS, Vincent AUBIN, Isabelle BOUZIN, Jérôme CAUVIN, Guillaume HENIN,
Valérie LAROQUE, Hélène THIBERGE**

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus régionaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la collectivité, chers collègues,

Ce CHSCT doit aujourd'hui rendre un avis sur le bilan des accidents de travail et des maladies professionnelles. Comme vous le savez la **CFDT** souhaite aller plus loin en analysant les causes profondes de ces accidents et maladies professionnelles et en dégager des axes de prévention visant à réduire les risques et par la même occasion ces accidents. Notre objectif est donc commun. Cependant il apparait que les décisions relatives au recrutement et aux dotations en personnels vont parfois à l'encontre de ce principe.

La polycompétence appliquée dans certains lycées laisse peu de place à la prévention et à la sécurité au quotidien. Il appartient bien au responsable d'équipe technique (RET) d'être garant de la sécurité des agents mais il faut lui en laisser le temps. Certaines fiches de postes publiées par la collectivité demandent aux RET une compétence en maintenance (plomberie, électricité, maçonnerie etc.) en plus d'une compétence en lingerie sur une équipe de lingerie mutualisée.

Vous comprendrez qu'analyser les risques, prévenir les risques et les éviter dans des domaines aussi larges puisse être compliqué pour un seul RET. Sur la lingerie mutualisée vous retrouverez les risques liés aux ports de charges, risques liés au bruit, risques chimiques sans parler des risques routiers sur des secteurs compliqués et des temps de routes allongés à l'extrême. Sur le secteur de la maintenance vous retrouverez les risques liés aux électrisations, électrocutions, incendie, explosion, chimiques, bactériologiques etc. etc.

Lors de la publication de postes de RET lingerie mutualisée et maintenance, la **CFDT** craint que la polycompétence à outrance ne permette pas au RET d'effectuer dans des conditions optimales sa mission de prévention et de sécurité, tout simplement car sur ces métiers différents, les risques sont trop nombreux.

Il serait intéressant que la DVT puisse analyser ces fiches de postes avant leur publication afin de valider leur correspondance avec les règles de sécurité et de prévention majeures dont nous pouvons échanger régulièrement dans cette instance. Si la sécurité des agents est l'affaire de tous elle doit être portée dans les plus hautes instances de notre administration.

C'est notamment pour cette raison que la **CFDT** a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT un point sur les lingeries mutualisées, sujet que vous avez décidé de ne pas inscrire à l'ODJ mais plutôt de nous faire une réponse écrite. Vous comprendrez que pour la **CFDT** le sujet vaut plus qu'une simple réponse écrite mais bien un réel débat d'idées.

La **CFDT** vous propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour afin de pouvoir en échanger plus en détail, la réponse écrite dont nous avons pu prendre connaissance uniquement ce matin et pourtant daté du 8 octobre, n'aborde que très peu la problématique de la prévention des risques. Les craintes sont réelles, aussi bien pour les agents que pour le RET qui aura, seul, ces nombreuses missions.

Merci de votre attention.

Les représentants **CFDT**
au d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Réponse de l'Administration

Pas de réponse sur le point demandé à ajouter à l'ODJ. Nous ne pourrons pas parler des lingeries mutualisées malgré l'incertitude des agents sur leur devenir professionnel et sur les risques engendrés par cette nouvelle mission sans technicien support.

Points à l'ordre du jour	Information de la collectivité	Intervention CFDT	Réponse ou éléments de l'administration
1- Situation sanitaire	<p>Le taux de contamination à la COVID-19 en Normandie est de 32 cas pour 100 000 habitant donc en deçà du seuil des 50 pour 100 000. Le taux de vaccination est lui aussi satisfaisant. En ce qui concerne les agents 6 cas positifs depuis fin août et 3 cas contacts. Quelques cas de garde d'enfant pour école primaire fermée.</p> <p>3 détecteurs de CO2 ont été distribués dans chaque EPLE pour mesurer la qualité de l'air et indiquer quand les pièces doivent être aérées. 3 uniquement pour inciter les établissements à en acheter davantage.</p>	<p>Les navettes Caen/Rouen AR ont été suspendues pendant la crise sanitaire et on apprend aujourd'hui que le marché n'a été relancé que tardivement, les navettes ne reprendraient qu'au cours du 1er trimestre 2022. Qu'est-il prévu en attendant ? La flotte de véhicule sur le site de Caen (7 véhicules mise en ligne sur le site Tuboujou) ne permet plus des déplacements de dernière minute entre les sites. Afin d'éviter que chacun doivent prendre son véhicule personnel (problématique d'assurance, de responsabilité) est-il prévu de restreindre les déplacements (notamment pour les trajets supérieurs aux temps de réunions)?</p>	<p>Concernant les navettes le marché a été relancé et elles ne pourront reprendre avant le 1er trimestre 2022, il n'y a pas d'aménagements des temps de réunions ni solution transitoire de prévue.</p>
	<p>Le passe sanitaire a été mis en place pour quelques agents des sites (accueil, protocole) et une très grande majorité des agents concernés est vaccinée.</p> <p>Enfin, concernant les agents en évictions et maintenant en isolement, des prises de contacts téléphoniques et courrier ont été organisés pour permettre un retour de chacun. Aujourd'hui, quelques agents ont encore des avis médicaux contraires à une reprise et les autres</p>	<p>Est-il envisagé de procéder à un fonctionnement en période de crise et hors période de crise ? Cela éviterait les multiples notes et pourraient permettre de réagir rapidement à une évolution soudaine de la situation</p>	<p>Dans les EPLE les protocoles suivent ceux de l'Education Nationale, la Région n'a pas la main. Concernant les sites une nouvelle note pourrait voir le jour mi-novembre. Il n'est pas prévu de modifier le processus</p>
		<p>Les auto-tests seront-ils renouvelés?</p>	<p>Il existe toujours un stock d'auto-test et ils seront distribués à la demande. Dans les EPLE certains établissements n'ont pas distribués aux agents les auto-tests fournis par la Région contrairement aux consignes.</p>

	<p>ont repris.</p> <p>L'AFNOR a souligné la bonne gestion de la crise par la collectivité. Les renforts dans les EPLE sont maintenus jusqu'au 17 décembre et un point sera fait mi-novembre en fonction de l'évolution des chiffres.</p>	<p>Un questionnaire anonyme portant sur la vaccination a été publié "et vous indiquez qu'il est en accord avec les RP... pourquoi ne pas avoir posé la question dans cette instance, aujourd'hui?"</p>	<p>L'administration affirme que cette question a été posée soit lors d'un point informel soit lors d'un CHSCT sans plus de précision... pour les RP l'avis n'a pas été demandé clairement.</p>
<p>2- Approbation du PV du 9/12/2020</p>	<p>L'administration soumet ce PV au vote</p>	<p>Ce CHSCT doit valider un PV qui date de 10 mois... L'article 25 de notre RI prévoit une transmission des PV un mois maximum après la tenue de l'instance et une approbation au CHSCT suivant. Cet article permet un suivi de l'instance dans le temps et les délais qui semblent s'allonger et oblige la CFDT à vous les rappeler. La CFDT s'abstiendra sur ce vote. Le problème est d'autant plus important que vous affirmez au point précédent que le CHSCT a donné un accord verbal et il n'est pas possible de le vérifier en l'absence de PV. Pour la bonne organisation de l'instance ce suivi est indispensable</p>	

<p>3- Relevé de conclusion du CHSCT du 1er juin 2021</p>		<p>Concernant le RI conduites addictives : où en est la campagne de communication et de diffusion aux agents ?</p> <p>Le règlement sur les conduites addictives s'ajoute aux différents règlements déjà appliqués (temps de travail, usages des outils informatiques etc.) n'est-il pas possible d'engager une volonté d'inscrire tous ces règlements dans un document ou un espace partagé unique? un règlement intérieur?</p>	<p>La communication est prévue et a pris du retard. Sur le règlement intérieur la collectivité réfléchit à une page viking reprenant tous les liens aujourd'hui organisés par thématique. La collectivité rappelle la création de la page viking, je suis nouvel agent qui reprend déjà ces éléments https://vikings.normandie.fr/NotreRegion/Pages/Je-suis-nouvel-agent.aspx</p>
<p>4- Bilan 2020 des Accidents de travail (AT) et Maladies professionnelles (MP)</p>	<p>La collectivité nous présente un diaporama sur le bilan des AT/MP mais aussi d'accidents de trajets (<i>ce ppt est disponible auprès de vos représentants en CHSCT</i>)</p>	<p>Le taux de sinistralité ne semble pas calculé (nombres d'accidents par rapports aux ETP) et comme les ETP baissent ce taux devrait augmenter quelle régionalité des accidents de trajet? Cela permettrait d'identifier des secteurs à risques</p> <p>La CFDT s'abstiendra sur ce point car fin 2020 il était prévu des groupes de travail afin d'utiliser ces chiffres et de pouvoir mettre en place une véritable politique de prévention dans l'objectif de diminuer ces accidents et maladies professionnelles. Aujourd'hui vous nous représentez des chiffres sans avoir pu travailler sur ces points alors que ces GT devaient être prévus à l'agenda social</p>	<p>il n'est pas calculé, ni utilisé car il vaut mieux lissé et donc ne pas prendre en compte les ETP (calculs faits à effectifs constants)</p> <p>Question intéressante et la remarque est retenue par l'administration</p> <p>Il faut fixer des modalités de suivi, la collectivité s'interroge sur l'organisation de ces groupes de travail</p>

<p>5- Bilan des médecins de prévention</p>	<p>La collectivité nous présente un diaporama sur le bilan des médecins de prévention (<i>ce ppt est disponible auprès de vos représentants en CHSCT</i>)</p>	<p>Ces chiffres pourraient être intéressant mais il apparait malheureusement beaucoup de "NR". Cela peut s'expliquer mais il est dommage de ne pas avoir les chiffres des restrictions. Sur les préconisations certaines devraient être plus développées notamment sur le matériel, sur les organisations, sur les formations et sur les EPI. Cela pourrait permettre d'orienter la collectivité dans ces choix d'achat notamment.</p>	<p>Le logiciel est récent, il faut performé ce document. Sur les préconisations, elles sont souvent liées à l'individu, difficile d'en sortir des tendances... comparatif difficile</p>
<p>6- expérimentation exosquelette</p>	<p>La collectivité nous présente cet exosquelette qui facilite notamment les travaux de peinture et ponçage en hauteur. Les efforts diminués ne doivent par contre pas engendrés de mauvais gestes. Il faudra être vigilant sur ce point.</p>		
<p>7- Document Unique (DU) - point d'avancement</p>		<p>Ce DU est en construction et cela relève d'une volonté forte du CHSCT - on peut ici reconnaître le travail effectué par les équipes de la DVT. Il faut tout de même se projeter rapidement sur les autres directions si l'on veut que ce document puisse remplir pleinement son rôle. En effet il a fallu un an pour analyser les risques de la DMG, il existe environ 20 directions, il ne faudrait pas que la construction du DU prenne 20 ans.</p>	<p>Il est prévu en janvier 2022 d'analyser d'autres directions. La DMG a été une direction test ayant mobilisé les 4 IHS pour organiser la méthode. Une fois cette méthode confirmée chaque IHS aura une direction à analyser dans un temps plus court. La construction du DU devrait s'accélérer. La collectivité insiste sur le fait que le DU aurait pu être construit uniquement d'un point de vue RH, ce qui n'a pas été le cas. Ce choix prend donc un peu plus de temps. Il faudra aussi que les managers d'approprient le sujet afin d'assurer une sécurité physique et mentale des agents.</p>

Nous profitons de ce point pour vous rappeler que l'article 3-1 du décret du 10 juin 1985 prévoit une mise à disposition des registres de sécurité à tous les membres du CHSCT, nous demandons donc cette mise à disposition de droit officiellement et donc sans délai

La collectivité dit que les registres sont accessibles pour le secrétaire du CHSCT (ce qu'il dément) et que ce point avait été convenu. Les textes prévoient que les registres doivent être accessibles à tous les membres du CHSCT et pas uniquement au secrétaire. L'administration demande ce que l'on en fera... ce qui a suscité de nombreux échanges en rappelant les textes et cet accès de plein droit



cf dt: